RLPm

RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITÉ
MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Commune :

Sautron

Décembre 2021

Élaboration du RLPm de Nantes Métropole

Plans des lieux d'interdiction légale et réglementaire de publicité

Echelle : 1:8 000

Lieux d'interdiction légale et réglementaire de publicité

Lieux d'interdiction absolue de publicité (art.L.581-4 c.env.)

- Monuments historiques
- Sites classés

Lieux d'interdiction relative de publicité (art.L.581-8 c.env.)

- rayon de 500m autour d'un monument historique (interdiction de publicité si covisibilité)
- site patrimonial remarquable
- Sites inscrits
- Sites Natura 2000

En agglomération, interdiction de la publicité scellée au sol:

- en zone N du PLUm
- dans les Espaces Boisés Classés du PLUm

Edité le : 25/11/2021